

L'IUFM DU PACIFIQUE, UN ETABLISSEMENT, 3 SITES.....2

L'ANTENNE DE NOUVELLE-CALÉDONIE.....4

- LES COORDONNEES ET LE PERSONNEL4
- LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....4
- LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE.....6

LA FORMATION DES ETUDIANTS PREPARANT LE CONCOURS.....7

- LE STATUT D'ETUDIANT 7
- LES OBJECTIFS ET LES MODALITES DE LA FORMATION..... 7

LES HORAIRES DE FORMATION	8
LE STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE EN ETABLISSEMENT	8

- LES CONTENUS DES EPREUVES ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION

DISCIPLINAIRE 9

EN ANGLAIS 9

1. Les épreuves du concours 9
2. Le déroulement de la formation 10

EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE..... 11

1. Les épreuves du concours 11
2. Le déroulement de la formation 12

EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE 14

1. Les épreuves du concours..... 14
2. Le déroulement de la formation 15

EN LETTRES MODERNES 16

1. Les épreuves du concours..... 16
2. Le déroulement de la formation 16

EN MATHEMATIQUES 18

1. Les épreuves du concours 18
2. Le déroulement de la formation..... 19

EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE 20

- 1 Les épreuves du concours 20
- 2 Le déroulement de la formation 21

EN LETTRES - HISTOIRE 22

1. Les épreuves du concours 22
2. Le déroulement de la formation 22

EN PHYSIQUE - CHIMIE 23

1. Les épreuves du concours..... 23
2. Le déroulement de la formation..... 23

- LES OBJECTIFS ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION GENERALE.....24

L'IUFM du Pacifique, un établissement, 3 sites



L'institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique est un établissement public d'enseignement supérieur créé le 30 octobre 1992. Il assure la formation des enseignants dans les trois territoires d'outre-mer d'Océanie.

Les objectifs déclarés dans le cadre du plan quadriennal de développement de l'institut se déclinent de la manière suivante :

- Mettre en cohérence la politique de l'État en matière d'éducation avec les spécificités des territoires d'outre-mer
- Assurer une mission de pôle d'excellence au sein du contexte culturel du Pacifique
- Développer les relations avec nos partenaires du système éducatif
- Dépasser les contraintes de l'insularité et de l'éloignement
- Favoriser le développement des projets pédagogiques par des installations appropriées

Les actions développées relatives à ce plan couvrent les périodes 2000 à 2003, et 2004 à 2007.

L'université de la Nouvelle-Calédonie et l'université de la Polynésie française sont les deux universités de rattachement de l'IUFM.

L'IUFM du Pacifique est administré par un conseil d'administration, présidé par le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie ou de Polynésie française, en alternance d'un an.

Il est composé de 31 membres (25 votants et 6 consultatifs). Il comprend :

- Les vice-recteurs des trois territoires
- Les présidents des deux universités
- Le ministre chargé de l'enseignement supérieur en Polynésie française
- Le ministre de l'éducation et de l'enseignement technique de Polynésie française
- 2 représentants du Congrès de la Nouvelle-Calédonie
- 1 représentant de l'assemblée territoriale de Wallis & Futuna
- 5 représentants des formateurs de l'IUFM du Pacifique
- 5 représentants des usagers de l'IUFM du Pacifique
- 1 représentant des personnels IATOS de l'IUFM du Pacifique
- 4 personnalités qualifiées par le ministre en raison de leur compétence pédagogique
- 6 membres consultatifs (le directeur de l'IUFM, le secrétaire général, l'agent comptable et les trois responsables d'antennes)

Le conseil d'administration se réunit deux fois par an, soit à Nouméa soit à Papeete. Certains conseils se tiennent par visioconférence entre ces deux sites.

L'IUFM dispose, pour l'accomplissement de ses missions, de personnels, d'équipements et de crédits qui lui sont attribués par l'État, ainsi que de ressources provenant de subventions ou de droits d'inscription.

L'IUFM est dirigé par un directeur, assisté d'un secrétaire général, d'un agent comptable et de trois responsables d'antennes qui constituent l'équipe de direction de l'IUFM du Pacifique.

Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour une période de trois ans, renouvelable une seule fois.

Les services centraux administratifs et financiers de l'IUFM ont leur siège à Nouméa.

125 avenue James Cook, BP X4, 98852 Nouméa Cédex.

tel : 24 39 60; fax : 25 11 45

Ils regroupent les personnes suivantes :

Direction générale : Philippe Lacombe
Secrétaire général : Martine Borgel-Huet
Affaires générales : Dominique Sadimoen
Division du personnel : Stéphanie Pham
Agence comptable : Claude Mas, Stéphanie Toyon
Services financiers: Gaël Zumbiehl, Carmen Tamatafaarere,
Service informatique : Benoist Pilet

Les responsables des antennes sont :

Bruno Eldin en Nouvelle-Calédonie
Bernard Herse en Polynésie française
Non nommé à Wallis & Futuna

De nombreuses informations sont disponibles sur le site internet de l'IUFM du Pacifique :

<http://www.iufm-pacifique.nc>

L'antenne de Nouvelle-Calédonie

■ Les coordonnées et le personnel

L'antenne de Nouvelle-Calédonie est située 125 avenue James Cook, presqu'île de Nouville, Nouméa,
Tel : 24 24 73 OU 24 39 70, fax :28 35 50

Courriel : b.mantez@iufm-pacifique.nc

Le personnel de l'antenne est composé de personnels administratifs et d'enseignants :

Directeur de l'antenne :	Bruno Eldin
Responsable administrative et financière de l'antenne :	Brigitte Dumaine
Secrétariat et Scolarité :	Béatrice Mantez
Informatique :	Benoist Pilet, Danick Durand
Bibliothèque :	Karl Surault, Corinne Ample
Agent de service :	Eliane Karnadi
Filière culture océanienne et kanak, interculturalité :	Wapone Cawidrone, Eddy Wadrawane
Filière Anglais :	Sonia Dupuy
Filière EPS:	Anne Lenestour
Filière Histoire-géographie:	Christiane Terrier, Mathieu Le Derout
Filière Lettres Modernes :	Francette Domergé
Filière Mathématiques :	Alban Da Silva
Filière SVT :	Sophie Cherrier-Tonnellier
Filière Physique et Chimie :	Vincent Desplanques
Filière Professeur des écoles :	Jean-Pierre Elléouet
Filière PE mathématiques :	Marie Christine Smadja
Filière PE Lettres :	Bernadette Gaignaire,

■ Les renseignements pratiques

• Ouverture et informations

L'antenne est ouverte le matin à partir de 7h00 et ferme le soir à 19h.

L'accueil de l'antenne, les secrétariats sont ouverts :

Tous les matins de 7h00 à 12h15 puis :

- **Lundi, Mardi, Mercredi de 13h00 à 17h00,**
- **Jeudi de 13h00 à 16h30,**
- **Vendredi de 13h00 à 16h00.**

Dans la cafétéria, chaque filière dispose d'un panneau d'affichage.

Un panneau est également consacré à l'information et la formation générale des stagiaires PLC/PLP.

Un panneau est dédié aux informations administratives, un aux affichages syndicaux et un aux informations diverses (affichage possible après accord de l'administration).

Le planning d'occupation des salles est affiché à l'accueil et dans la cafétéria.

• La médiathèque

Conditions d'accueil :

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 17h, la médiathèque dispose d'une capacité d'accueil d'une quarantaine de place assises.

Offre documentaire :

La médiathèque met à la disposition de ses usagers un fonds documentaire caractérisé par une spécialisation dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Ce fonds est constitué de plus de 15 000 références d'ouvrages, de 500 documents multimédia et d'une collection de 4000 périodiques (60 abonnements actifs en 2008). Le catalogue de ce fonds est consultable à partir des bornes mises à disposition dans la médiathèque ainsi que sur le site de l'IUFM en intranet (page Nouvelle-Calédonie /espace documentation).

Modalités de prêt :

L'abonnement à la médiathèque est activé dès que les droits d'inscription sont réglés auprès des services administratifs de l'établissement. Il prend fin le 30 juillet de l'année suivante. Cet abonnement permet l'emprunt simultané de 8 livres pour 3 semaines, 3 revues pour 2 semaines et 2 documents multimédia pour 2 semaines.

Tous les détails concernant les règles de fonctionnement de la médiathèque ainsi que des conseils permettant de tirer le meilleur parti de son offre documentaire sont communiqués à la rentrée au cours d'une séance de présentation du centre de ressources.

• Le matériel vidéo et informatique

Ce matériel (appareils photos, caméra, vidéo projecteurs, ordinateurs portables, etc) est empruntable auprès de Danick Durand dans le local situé dans la bibliothèque.

Toute demande devra être écrite et adressée par mail au minimum 48h à l'avance à l'adresse suivante :

durand@iufm-pacifique.nc

Un ensemble permettant de faire de la vidéo numérique est disponible dans la salle 12. Vous devez réserver la salle au secrétariat, ou de Danick Durand.

L'IUFM dispose d'un réseau Wifi qui permet de se connecter à Internet sans fil avec un ordinateur portable.

• La salle de travail ou salle informatique.

Elle est ouverte tous les jours de 7h à 19h. L'utilisation en libre service permet de disposer d'accès à Internet, de scanner, de matériel multimédia et d'imprimantes. L'IUFM fournit tous les consommables, **sauf le papier**. Chacun est invité à apporter le sien quand il veut imprimer.

Chaque étudiant et stagiaire dispose d'un code personnel pour l'accès à tous les postes informatiques de l'IUFM. Un quota de pages à imprimer est aussi attribué à chacun.

L'attention est attirée pour que chacun se déconnecte après utilisation, vous êtes responsable de ce qui se passe sur l'ordinateur quand votre session est ouverte.

- **Les salles de détente des étudiants (cafétéria)**

La **salle de détente** met à votre disposition tables, chaises, machine à boissons, à café, réfrigérateur, four à micro-ondes, casiers, avec accès sur la terrasse.

■ *La vie associative et culturelle*

- **L'association des étudiants de l'IUFM.**

Elle participe à l'animation de l'antenne. Renseignez vous auprès de ses membres. Elle gère le photocopieur mis à votre disposition dans la cafétéria, vous devez acheter une carte à l'association pour y accéder. Une boîte aux lettres est disponible pour communiquer avec le bureau de l'association.

- **Les relations internationales.**

Sur l'antenne ces actions sont coordonnées par Sonia Dupuy (filière Anglais). Des échanges ont lieu avec la Nouvelle-Zélande, Fidji, le Vanuatu et l'Australie.

La formation des étudiants préparant le concours

■ *Le statut d'étudiant*

Tout étudiant en première année à l'IUFM se voit délivrer une carte d'étudiant qui lui donne les droits habituels accordés aux étudiants de la Nouvelle-Calédonie.

Tout étudiant inscrit à l'IUFM prend l'engagement :

- de suivre avec assiduité la totalité de la formation à l'IUFM, y compris les stages en établissement
- de s'inscrire et de se présenter aux épreuves du concours

Toute absence non justifiée et /ou non autorisée peut entraîner une radiation de l'institut, et la perte de la couverture sociale étudiante. Une attestation d'assiduité doit être fournie par l'IUFM pour les étudiants boursiers.

■ *Les objectifs et les modalités de la formation*

La première année de préparation au concours (CAPES ou CAPLP) se structure autour des épreuves du concours définies par des textes publiés au bulletin officiel (B.O.) de l'éducation nationale. Pour les Capes B.O. spécial n°3 du 22 mai 2003, pour le Capeps, B.O. n°30 du 24 juillet 2003. Ces textes sont consultables sur internet sur le site du ministère de l'éducation nationale : education.gouv.fr, rubrique concours du second degré.

Les concours comportent des épreuves écrites d'admissibilité qui se déroulent à Nouméa en février-mars, le plus souvent à partir de 19h. Les candidats déclarés admissibles passent les épreuves orales d'admission en métropole en juin-juillet. Les admis sont déclarés lauréats des concours. Le nombre d'admis dépend du nombre de postes offerts par le ministère de l'éducation nationale.

Dans toutes les disciplines, le plan de formation s'articule autour de trois volets :

- ❖ La préparation aux épreuves d'admissibilité (épreuves écrites)
- ❖ La préparation aux épreuves d'admission (épreuves orales)
- ❖ Un stage de pratique accompagnée en collège et/ou en lycée

Les horaires de formation

- Pour les disciplines scientifiques et l'éducation physique et sportive : 508 heures
- Pour les disciplines littéraires et les sciences humaines : 393 heures

Ces heures de formation se répartissent entre des cours, des TD, des épreuves d'entraînement à l'écrit et à l'oral.

A ces heures viennent se rajouter 10 heures d'informatique pédagogique, 10 heures de préparation et d'exploitation des stages et 20h de formation générale

Le stage de pratique accompagnée en établissement

- Les objectifs du stage :

Sensibiliser les candidats au métier d'enseignant auquel ils se préparent. Par une première approche concrète ce stage doit être l'occasion d'une **réflexion sur l'exercice du métier d'enseignant**.

Faciliter la préparation de **l'épreuve orale sur dossier** des concours en amenant les candidats à **réfléchir sur les programmes et leur mise en œuvre**.

Pour cette épreuve le jury n'attend pas des candidats une analyse de pratiques d'enseignement, une expérience professionnelle. Mais en revanche il attend une connaissance de l'organisation générale de l'enseignement du second degré et surtout des programmes de votre discipline. Il attend du candidat qu'il puisse avoir un regard critique sur les documents professionnels qui lui sont proposés : manuels, séquences, extraits de cahiers de textes.

Les candidats doivent donc avoir connaissance des programmes mais aussi de leur logique, des thèmes généraux, de la progression suivie. Cette connaissance et cette analyse doivent permettre de mettre en relation les programmes avec les débats épistémologiques, avec les conflits et les mutations du champ scientifique.

D'autre part, les candidats doivent, dans l'optique de cette épreuve, réfléchir aux finalités de l'enseignement des disciplines auquel ils se préparent.

- Le déroulement du stage

Le stage, d'une durée maximum de deux semaines dans des établissements scolaires, se déroule en une ou deux périodes suivant les disciplines.

Pendant ce stage, vous êtes sous la responsabilité d'un professeur conseiller pédagogique. Vous suivez ses cours, vous discutez avec lui (n'hésitez pas à lui poser des questions), éventuellement vous prenez la classe sous sa responsabilité, mais vous ne vous contentez pas que de cela. Vous devez aussi vous sensibiliser au fonctionnement d'un établissement : aller au CDI, dans la salle des professeurs, discuter avec d'autres personnels de l'établissement. Votre tuteur vous enverra peut-être chez un autre collègue pour compléter votre expérience ou vous conseillera peut-être de rencontrer telle ou telle personne de l'établissement (chef d'établissement, C.E.,...)

Ne subissez pas passivement ce stage, soyez curieux, observateur, cherchez à comprendre ce qu'exige ce métier d'enseignant auquel vous vous préparez.

■ *Les contenus des épreuves et l'organisation de la formation disciplinaire*

En Anglais

1. Les épreuves du concours

• Les épreuves écrites d'admissibilité

- o Un commentaire dirigé en anglais sur l'une des trois œuvres en littérature ou sur la question de civilisation au programme.
Durée de l'épreuve : 5h (de 19h à 24h en Nouvelle-Calédonie). Coefficient : 1
- o Une dissertation en français sur l'une des trois œuvres en littérature *ou* sur la question de civilisation au programme.
Durée de l'épreuve : 5h (de 19h à 24h en Nouvelle-Calédonie). Coefficient : 1
- o Une épreuve de traduction composée d'un thème et d'une version d'environ 380 mots chacun, pouvant être littéraires ou de type journalistique.
Durée de l'épreuve : 5h (de 19h à 24h en Nouvelle-Calédonie). Coefficient : 1

• Les épreuves orales d'admission

- o Une épreuve pré-professionnelle sur dossier en français (étude synthétique de documents didactiques et/ ou pédagogiques divers répondant à une question donnée).
Durée de la préparation : 2 heures. Durée de l'exposé : 30 minutes maximum. Durée de l'entretien : 30 minutes maximum. Coefficient 3.
- o Une épreuve en langue étrangère dire « Culture et représentation(s) » qui comprend :
 - l'analyse synthétique d'un dossier composé de trois documents : iconographique, civilisationnel et littéraire.
 - L'analyse linguistique de trois faits de langue soulignés dans un des textes proposés.
 - La restitution, en français, à l'oral, d'un enregistrement de 2 minutes maximum en anglais après deux écoutes à 20 secondes d'intervalle.

Durée de la préparation : 3 heures pendant lesquelles divers types d'ouvrages de référence sont mis à la disposition des candidats (un dictionnaire unilingue, un dictionnaire Robert des Noms Propres et un Lexique de Civilisation). Durée de l'exposé : 30 minutes maximum dont 10 minutes maximum pour la présentation des faits de langue. Durée de l'entretien : 30 minutes maximum. Coefficient 3.

2. Le déroulement de la formation

- De mars à juin : La nouvelle promotion est regroupée avec les candidats aux épreuves d'admissibilité, sauf pendant les cours de traduction.
 - o Traduction à préparer à la maison avec correction chaque semaine (le lundi)
 - o Cours de didactique avec étude de dossier (le mardi)
 - o Cours de linguistique (le mercredi)
 - o Epreuve en langue étrangère (le jeudi)
 - o Visioconférences en E.S.D et E.L.E avec Paris III.

- De juillet à décembre : Les candidats aux épreuves d'admissibilité sont partis, la préparation aux épreuves écrites commence
 - o Traduction sur table avec correction chaque semaine (le lundi)
 - o Simulations d'épreuve sur dossier et d'E.L.E en alternance (le mardi)
 - o cours magistraux et TD sur les œuvres au programmes ainsi que sur la question de civilisation (le jeudi et le vendredi)
 - o 3 concours blancs dans les conditions d'examen (19h-24h)
 - o Une première période de stage en établissement

- Février-mars
 - o Traduction sur table avec correction chaque semaine (le lundi)
 - o TD sur les œuvres au programme ainsi que sur la question de civilisation (le mardi, le jeudi et le vendredi)
 - o + 1 concours blanc, voire 2 selon les dates des écrits du concours

- D'avril à juin :
 - o Préparation à l'épreuve sur dossier (le mardi)
 - o Cours et TD de linguistique (le mercredi)
 - o Préparation à l'épreuve en langue étrangère (le jeudi)
 - o Visioconférences en E.S.D et E.L.E avec Paris III.
 - o Une deuxième période de stage en établissement.

En Education physique et sportive

1. Les épreuves du concours

• Les épreuves écrites d'admissibilité

o ECRIT 1 : durée 4h – coeff.4

L'éducation physique dans le second degré et le système éducatif, en France, de 1945 à nos jours :

- son organisation ;
- ses finalités et ses objectifs et les enjeux éducatifs ;
- les conceptions et les pratiques pédagogiques ;
- son identité.

L'éducation physique et sportive en Europe aujourd'hui :

- organisations et objectifs.

o ECRIT 2 : durée 4h – coeff.4

L'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré :

- les compétences et connaissances enseignées ;
- les processus d'acquisition : apprentissage, motivation, émotion, évaluation ;
- l'intervention de l'enseignant ;
- éducation physique et sportive et santé.
-

• Les épreuves orales d'admission

o ORAL 1 : coeff. 4

L'épreuve sur dossier : préparation 1h – exposé 20', entretien 40'.

o ORAL 2 : coeff.6

- Epreuves physiques (coeff.3) : réalisation d'une prestation dans 4 activités sportives.

La plus mauvaise note est coefficientée 2.

- Epreuves d'entretien (coeff.3) : l'entretien porte sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique et fait l'objet d'une extension au groupement auquel appartient cette activité.

Il porte complémentirement sur une activité choisie par le jury dans l'un des 3 autres groupements non choisis par le candidat.

o ORAL 3 : coeff.2

- Epreuve physique (coeff.1) : 1 prestation parmi combat, duel, expression.

- Epreuve d'entretien (coeff.1) : l'entretien porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7,8.

2. Le déroulement de la formation

➤ La préparation aux épreuves écrites

- 1^{ère} période : juillet à décembre
- épreuve écrite 1 (E1)
 - 6 heures par semaine
 - 7 devoirs dont 2 CAPEPS blancs. Ils sont programmés en alternance écrit 1/écrit 2 sauf les CAPEPS blancs qui reproduisent les conditions du concours (mêmes heures, les 2 écrits programmés sur 2 jours consécutifs)
- épreuve écrite 2 (E2)
 - 6 heures par semaine
 - 7 devoirs dont 2 CAPEPS blancs. Ils sont programmés en alternance écrit 1/écrit 2 sauf les CAPEPS blancs qui reproduisent les conditions du concours (mêmes heures (19h), les 2 écrits programmés sur 2 jours consécutifs)
- 2^{ème} période : de janvier à février
- Fonctionnement sous forme de 3 semaines de stage à raison de 3 à 4h par jour sur les 2 écrits

Intervenants

- E1 : Anne LE NESTOUR (agrégée EPS, IUFM), Eric REUILLARD (agrégé EPS, professeur EPS), Yannick MONNIER (agrégé EPS, professeur EPS)
- E2 : Anne LE NESTOUR (agrégée EPS, IUFM), Anne LE BOUHILLEC (agrégée EPS, professeur EPS), Flavie BOUDET (agrégée EPS, professeur EPS), François DELORME (certifié EPS, professeur EPS et vice-rectorat)

➤ La préparation aux épreuves orales

Épreuve orale 1 (O1) : cette épreuve orale est organisée sur la base d'un dossier rédigé par le candidat suite à un stage effectué en établissement scolaire. Le dispositif de préparation de cette épreuve se déroule en 3 périodes :

- 1^{ère} période : de juillet à décembre
- stage en établissement scolaire de juillet à fin novembre à raison d'une ou deux demi-journées par semaine. Les étudiants effectuent leur stage en dyade.
- Cours d'O1 : 2h par semaine de juillet à septembre (vacances de septembre), puis espacement des cours une semaine sur deux
- 2^{ème} période : après les épreuves écrites, avant les résultats de l'admissibilité (de février à avril) :
- cours O1 : 6h par semaine
- 3^{ème} période : après les résultats de l'admissibilité (d'avril à fin mai)
- Simulations : 6 simulations par étudiant admissible

Intervenants : Pascal LACHMAN (certifié EPS, professeur EPS), Anne LE NESTOUR (agrégée EPS, IUFM), François DELORME (certifié EPS, professeur EPS et vice-rectorat)

• Épreuve orale 2 et orale 3

- 1ère période : après les épreuves écrites, avant les résultats de l'admissibilité (de février à avril) :
 - cours O2 : 2h par semaine sur la spécialité choisie par l'étudiant
 - cours O2 et O1 : 10h par semaine sur l'ensemble des activités du concours (athlétisme, gymnastique, natation, sports collectifs)
 - cours O3 : 2h par semaine sur la spécialité choisie par l'étudiant (en fonction des possibilités de formation de l'IUFM)
- 2^{ème} période : après les résultats de l'admissibilité (d'avril à fin mai)
 - cours O2 et O3 selon les besoins
 - simulations O2 : 6 simulations par étudiant admissible
 - simulations O3 : 4 simulations par étudiant admissible

Intervenants : enseignants d'EPS spécialistes de la discipline concernée

Préparation aux épreuves physiques

L'IUFM ne propose pas de cours pratiques.

L'étudiant doit s'entraîner dans les différentes structures conventionnées avec l'IUFM :

- SUAPS de l'université : hand, basket (pratique libre), rugby, foot, volley, escalade, tennis de table de **février à septembre**
- Conventions en cours avec différentes associations

1. Les épreuves du concours.

• Les épreuves écrites d'admissibilité :

- o dissertation d'histoire, durée 5 heures, coefficient 2.
- o dissertation de géographie, durée 5 heures, coefficient 2.

Les sujets sont choisis parmi les questions suivantes :

- o En histoire :
 - Histoire ancienne : Économies et sociétés de 478 à 88 en Grèce ancienne (Grèce continentale, îles de la mer Égée, cités côtières d'Asie mineure).
 - Histoire médiévale : question nouvelle à paraître en mai-juin.

 - Histoire moderne : question nouvelle à paraître en mai-juin.

 - Histoire contemporaine : Penser et construire l'Europe de 1919 à 1992 (hors des expériences propres au monde communiste).
- o En géographie :
 - La France et ses régions en Europe et dans le monde, y compris les départements et les territoires d'Outre-mer (avec peut-être à partir de cette année un thème qui sera précisé par le jury)

 - Géographie thématique : question nouvelle à paraître en mai-juin

 - Géographie régionale : La Russie. (Question nouvelle)

• Les épreuves orales d'admission :

- o Leçon (histoire ou géographie, au choix lors de l'inscription), coefficient 3. Préparation : 4 h. Exposé : 30 mn. Entretien : 15 mn.
- o Commentaire de documents (histoire ou géographie, autre discipline que la leçon) coefficient 2. Préparation : 2 h ; Exposé : 15 mn ; Entretien : 15 mn.
- o Epreuve sur dossier (histoire ou géographie) coefficient 3, préparation : 2 heures ; exposé : 15 mn ; Entretien : 30 mn.

L'épreuve sur dossier n'est pas une épreuve de didactique. Il n'est nullement question de présenter un projet de leçon au cours de l'exposé, ni de répondre à des questions sur les méthodes

d'enseignement durant l'entretien. Le candidat doit posséder des connaissances précises sur l'organisation et les finalités de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation

civique au collège et lycée : horaires et programmes, orientations d'ensemble des instructions officielles, relations avec les autres disciplines. Il s'agit également de maîtriser l'histoire et l'épistémologie des deux disciplines : champs scientifiques, méthodes scientifiques, grands débats.

• La mention complémentaire

Depuis la session 2006, les candidats du CAPES externe d'histoire-géographie peuvent obtenir une mention complémentaire en français ou en langue vivante (anglais allemand, espagnol ou italien, au choix du candidat). Pour l'obtention de cette mention, ils doivent, selon leur choix, passer :

- soit la première épreuve d'admissibilité du concours externe du CAPES dans la section lettres modernes ;
- soit la première épreuve d'admission du concours externe du CAPES dans la section langues vivantes étrangères ;

Cette épreuve complémentaire n'est pas prise en compte pour l'admissibilité ou pour l'admission au CAPES d'histoire-géographie auquel les candidats sont inscrits.

Cependant, les candidats déclarés admis au CAPES d'histoire-géographie et qui ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne des notes obtenues, au titre de la même session, par les candidats inscrits sur la liste principale d'admission du concours externe du CAPES à l'épreuve d'admissibilité ou d'admission correspondant à l'épreuve complémentaire (lettres modernes ou langue) reçoivent une attestation leur spécifiant l'obtention de la mention complémentaire dans la discipline dans laquelle ils ont subi cette épreuve. Ils peuvent se voir confier un service partiel d'enseignement dans cette discipline.

2. Le déroulement de la formation

De mars à février : préparation à l'écrit puis de mars à juin : préparation à l'oral
45 heures environ sont consacrées à la préparation de chaque question.

Concours blancs écrits : dans chaque programme, une dissertation est organisée. Au total, les étudiants peuvent donc composer sept dissertations. Elles ont lieu jusqu'au mois de février.

Entraînement aux oraux : dans chaque programme, une part du volume horaire est consacrée aux « colles » d'entraînement à l'oral. Ces exercices ont lieu après les épreuves écrites d'admissibilité et sont systématiquement proposés ensuite d'avril à mi-juin.

1. Les épreuves du concours

• Les épreuves écrites d'admissibilité

- o Composition française : durée 6 heures, coeff. 6
- o Etude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500 (ancien français) : durée 2h30, coeff. 2 .L'œuvre au programme est celle inscrite au programme de l'agrégation de lettres
- o Etude grammaticale et stylistique d'un texte de langue française postérieur à 1500 : durée 2h30 coeff. 2
- o Version dans une langue au choix du candidat formulé lors de son inscription: durée 4h, coeff. 2

• Les épreuves orales d'admission

- o Explication de textes et entretien : durée 2h de préparation et 1h d'oral, coeff. 5
- o Commentaire d'un texte dans une langue au choix du candidat formulé lors de son inscription : durée 1h de préparation et 30 mn d'oral, coeff. 2
- o Epreuve sur dossier : durée 2h de préparation et 1h d'oral (30 mn d'exposé et 30 mn d'entretien), coeff: 5

2. Le déroulement de la formation

La formation dispensée à l'IUFM propose une mise à niveau sur les plans méthodologique et culturel:

• Sur le plan méthodologique

Maîtrise des différents types d'exercices imposés au concours, à l'écrit et à l'oral:

- Ecrit
 - o composition française
 - o commentaire stylistique et grammatical
 - o préparation à l'épreuve d'ancien français
 - o entraînement à la version de langue en anglais, espagnol, latin
- Oral
 - o explication de textes
 - o épreuve orale sur dossier de didactique du français
 - o entraînement au commentaire en anglais, espagnol, latin.

• Sur le plan des connaissances

Maîtrise des savoirs disciplinaires, tant littéraires que linguistiques:

- o histoire littéraire
- o éléments de description des textes (narratologique, prosodique, rhétorique, stylistique, linguistique...)
- o didactique de l'enseignement du français
- o grammaire
- o étude de l'oeuvre d'ancien français au programme de l'agrégation de lettres (traduction, phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire)

Les cours prennent la forme de travaux dirigés, de cours magistraux et d'exercices en temps limité (deux à trois concours blancs). Deux rencontres hebdomadaires sont proposées pour la littérature (histoire littéraire et des genres, préparation à la composition française et à l'explication de textes littéraires), une par semaine pour l'étude grammaticale et stylistique d'un texte postérieur à 1500 et une par quinzaine l'épreuve de langue. La préparation à l'épreuve d'ancien français se déroule sous la forme d'un séminaire de quinze jours (30 heures).

3. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- Rapports de jurys de concours (en ligne sur le site du *Ministère de l'Éducation Nationale* : ceux des 4 dernières sessions)
- Programmes, instructions et documents d'accompagnement des collèges et lycées (en ligne sur le site *Eduscol*)
- *Capes externe de Lettres Modernes*, Laurent Fourcaut (*Vuibert*, 2005)
- *Capes Lettres modernes . Concours externe et CAFEP*, édition 2006, Alain pagès (CRDP, 2006)
- *La dissertation littéraire générale*, Chassang et Senninger (*Hachette Université*)
- *Les textes littéraires généraux*, Chassang et Senninger, (*Hachette Université*)
- *L'explication de textes à l'oral des concours*, Élisabeth Ravoux-Rallo, Sylvie Guichard (*Armand Colin*)
- *Grammaire méthodique du français*, Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, (*Puf* collection « *Linguistique nouvelle* », 1994) : **grammaire de référence du jury de concours**
- *Réussir le commentaire stylistique*, Michel Théron, *Ellipses*

1. Les épreuves du concours

- Les épreuves écrites d'admissibilité (en mars, à Nouméa)

- o Première composition (durée : cinq heures ; coefficient 1) : Analyse.
- o Deuxième composition (durée : cinq heures ; coefficient 1) : Algèbre et géométrie.

La première épreuve écrites est composée d'analyse, l'autre algèbre et/ou géométrie; mais il peut y avoir une partie probabilités dans l'une et/ou dans l'autre.

Le programme des épreuves écrites est celui des classes préparatoires (filière MP), auquel s'ajoutent :

- De la géométrie affine et euclidienne.
- Des probabilités (programme de L3 en partie)

- Les épreuves orales d'admission (en juillet, à Paris)

Le programme des épreuves orales est celui des lycées, collèges et classes de BTS. Il porte notamment sur le niveau Terminale S.

- o Exposé sur un thème donné suivi d'un entretien avec le jury sur les questions soulevées par l'exposé du candidat (durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : vingt-cinq minutes ; durée de l'entretien : vingt minutes ; coefficient : 1).
- o Epreuve sur dossier.
Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur des documents proposés par le jury. Elle permet au candidat de démontrer :
Qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
Qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
Qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et plus particulièrement de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
Qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
Qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.
Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum (exposé : vingt-cinq minutes maximum ; entretien : vingt minutes maximum) ; coefficient 1.

2. Le déroulement de la formation

- De septembre à décembre: Cours de préparation à l'écrit

En prolongement de la L3, cette période de fin d'année sera utilisée pour travailler la méthodologie, consolider et approfondir les connaissances. L'accent sera mis sur les points fondamentaux du programme et sur le nécessaire travail de rédaction propre aux écrits du CAPES. Ce travail peut prendre la forme de devoirs maison, mais aussi de devoirs en temps limités.

- De fin janvier à mars : Préparation intensive aux écrits

En plus des cours de préparation aux écrits, plusieurs Capes blancs auront lieu en « condition réelle » (le soir).

- D'avril à juin : Préparation à l'oral

Travail transversal sur les leçons de l'oral 1 et sur les dossiers de l'oral 2. Les étudiants sont mis en situation d'oral et les leçons sont commentées et approfondies.

- Juillet / Août : Stage de pratique accompagnée

1. Les épreuves du concours

• Les épreuves écrites d'admissibilité

Biologie : épreuve de 6h notée sur 100 points, portant sur l'ensemble des domaines du programme de sciences de la vie.

Géologie : épreuve de 5h notée sur 60 points, portant sur l'ensemble du programme de sciences de la Terre.

Les sujets peuvent être avec ou sans documents, présentés avec un libellé général, des grands thèmes ou un ensemble de petites questions.

• Les épreuves orales d'admission

- o Exposé scientifique et entretiens, sans limitation de niveau

Préparation : 3 heures ; durée de l'exposé : 30 minutes , coefficient 5.

La bibliothèque, la cartotheque, la videotheque, les diapositives, les échantillons et le matériel EXAO de l'établissement où se passe l'oral sont à la disposition des candidats durant les 3 heures de préparation.

L'exposé dure 30 minutes

Le premier entretien dure 10 minutes, il porte sur le contenu du sujet

Le second entretien dure 20 minutes, il porte sur la matière complémentaire de l'exposé (biologie ou géologie).

- o Epreuve sur dossier (niveau lycée et collège) et entretien

Préparation : 3 heures,

Exploitation du dossier devant le jury : 30 minutes, suivie de 30 minutes d'entretien, coefficient 3.

Une bibliothèque spécifique à cette épreuve est à la disposition des candidats.

Les dossiers se répartissent en deux domaines : biologie et géologie.

2. Le déroulement de la formation

- De mars à décembre de l'année précédent le concours
 - o Préparation à l'écrit
 - Cours de synthèse** : reprennent et complètent les enseignements faits à l'université, adaptés aux exigences du concours
 - Entraînement à l'épreuve écrite** : séances de travail sur des sujets d'écrit, de façon collective ou sur table
 - Ecrits sur table** : en condition de concours, 8 en biologie et 8 en géologie
 - o Préparation à l'oral
 - Exposés scientifiques** : présentés par les étudiants, ils permettent de compléter les connaissances scientifiques et de s'entraîner à l'oral
 - Epreuve sur dossier** : travail sur les programmes scolaires, les objectifs de l'enseignement des SVT... Les étudiants présentent également des sujets d'ESD.
- Février
 - o **Préparation intensive à l'écrit** sous forme d'épreuves en condition de concours
- Mars
 - o **Stage en établissement** (collège ou lycée) pendant la dernière quinzaine de mars
- D'avril à juin de l'année du concours
 - o Epreuves orales en conditions de concours : exposés scientifiques préparés en 3h, épreuves sur dossier préparées en 3h
 - o Entraînement à l'épreuve du second entretien sur du matériel biologique et géologique.
 - o Résultats d'admissibilité début juin, entraînement spécifique des admissibles jusqu'aux épreuves orales mi- juillet

1. Les épreuves du concours

• Les épreuves écrites d'admissibilité :

- o Lettres : commentaire d'un texte littéraire ou dissertation sur un sujet littéraire général, au choix du jury, coeff. 1, durée 5 heures

- o Composition d'histoire ou de géographie, coeff. 1, durée 5 heures

Les sujets sont choisis parmi les questions suivantes

Histoire :

Colonisation et décolonisation française du milieu du XVIII^e siècle aux années 1960 et un nouveau sujet à paraître en mai-juin .

Géographie :

La France et ses régions en Europe et dans le monde

L'Asie orientale: Chine, Japon, Taiwan, Corée du Sud

• Les épreuves orales d'admission

- o **Lettres** : explication d'un texte français tiré du programme des lycées suivie d'un entretien avec le jury, coeff. 1, Préparation : 2 h, Exposé : 30 mn, Entretien : 30 mn

- o **Histoire - Géographie** : Explication de documents (discipline autre que celle de l'écrit), coeff. 1, Préparation : 2 h, Exposé : 30 mn, Entretien : 30 mn

- o **Epreuve orale sur dossier** : Le candidat tire au sort entre un dossier en français et un dossier en histoire ou géographie. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury qui porte sur : les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au LP , les finalités de la discipline, la dimension civique de l'enseignement, les aptitudes à l'expression orale l'analyse, la synthèse, les connaissances sur le LP., coef 1, Préparation : 2 h, Exposé : 30 mn, Entretien : 30 mn

2. Le déroulement de la formation

En Histoire-géographie, le volume d'heures affecté à la préparation de l'écrit est de 175 heures-cours, exposés, devoirs-, celui de la préparation de l'oral est de 34 heures : toutes les questions inscrites au programme sont entièrement traitées.

La place du français dans la profession est très importante puisque cette discipline constitue à peu près les 2/3 du service d'un enseignant en poste. Un bon enseignant de français se doit de posséder une excellente maîtrise de la langue afin de représenter un bon modèle linguistique pour ses élèves, mais il doit également bien posséder la littérature afin de répondre aux exigences du programme des classes de lycée professionnel.

La formation dispensée en lettres comprend une remise à niveau en littérature française et en linguistique d'un volume de 150 heures afin de permettre aux candidats de revoir les techniques des exercices du concours : commentaire composé, explication de textes, épreuve de didactique sur dossier. La préparation à l'exercice de dissertation se fait en commun avec la filière de CAPES de Lettres Modernes

1. Les épreuves du concours

- Les épreuves écrites d'admissibilité (en mars, à Nouméa) :

Composition de physique et applications (durée : 5 h, coefficient 1)

Composition de chimie et applications (durée : 5 h, coefficient 1)

Le programme est celui des classes de collège, lycée (général ainsi que STI et STL), BTS Chimiste, BTS TPIL (Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire) et classes préparatoires première et deuxième année BCPST (Biologie Chimie Physique et Sciences de la Terre).

- Les épreuves orales d'admission (fin juin, début juillet, à Paris)

Un tirage au sort a lieu pour déterminer l'épreuve passée en chimie et celle passée en physique.

Si le montage est en chimie, l'épreuve orale sur dossier est en physique.

Deux épreuves, avec pour chacune 2 h de préparation, 30 min de présentation et 20 min d'échange avec le jury :

- une épreuve appelée "montage" : coefficient 1.

Le candidat présente plusieurs expériences illustrant le sujet tiré au sort dans la liste des montages;

- une épreuve orale sur dossier : coefficient 1.

Le candidat présente une séquence de cours à un niveau imposé et exploite un document (copie d'élève, exercice, TP, articles de vulgarisation). Le niveau est celui des classes dans lesquelles le lauréat est susceptible d'enseigner à savoir, les classes du secondaire (collège et lycée y compris les sections STL et STI) et BTS chimiste, BTS TPIL.

2. Le déroulement de la formation

- Préparation à l'écrit (jusqu'aux épreuves écrites du CAPES)

Rappels et compléments de cours.

Exercices, problèmes, résolution de sujets de CAPES.

- Préparation au montage (toute l'année)

Manipulations par binômes lors des séances de TP à l'Université.

Présentation orale des montages de la liste du concours par les étudiants.

- Préparation à l'épreuve sur dossier (toute l'année)

Initiation à la didactique, à l'analyse et à l'exploitation de dossiers.

Exposés dans des conditions proches de celles du CAPES.

- *Stage en établissement scolaire (collège ou lycée) d'une durée de deux semaines.*

■ *Les objectifs et l'organisation de la formation générale*

Outre une approche philosophique et épistémologique qui peut aider les futurs enseignants à mettre en perspective les théories d'apprentissage et à réfléchir sur les contributions des disciplines à la formation des outils conceptuels, la formation générale doit permettre de faire acquérir aux futurs enseignants des savoir-faire professionnels, de les faire réfléchir sur l'éducation et l'enseignement et maîtriser les techniques nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Elle contribue à la préparation des oraux du concours et plus particulièrement de l'épreuve sur dossier.

L'ensemble de la formation doit rendre les futurs enseignants capables de s'adapter aux différents publics scolaires qu'ils sont amenés à rencontrer et à prendre en compte notamment les publics en difficulté et les élèves présentant des handicaps.

La formation générale concerne une série de thèmes parmi lesquels on peut citer :

• L'élève et les apprentissages.

Les futurs enseignants devront, outre les données générales sur l'enfant et l'adolescent (développement psychologique et physiologique, milieux et rythmes de vie, théories de l'apprentissage, etc.), aborder ce thème de la façon la plus concrète possible : aide au travail de l'élève, méthodes d'évaluation, groupe-classe, etc.

• La connaissance du système éducatif

L'enseignant doit se situer à la fois au sein du système éducatif et par rapport à son environnement.

Il doit :

- o Saisir les finalités de l'éducation
- o Connaître les objectifs éducatifs nationaux
- o Connaître le fonctionnement du système éducatif français et plus particulièrement celui de la Nouvelle-Calédonie
- o Connaître l'ensemble des partenaires éducatifs (parents, collectivités locales, associations, entreprise...)
- o Connaître le statut de l'enseignant, ses obligations, ses droits, ses responsabilités en classes et en dehors, sa carrière...
- o Connaître les moyens, les outils et les techniques d'enseignements mises à la disposition des élèves dans les établissements pour leur réussite scolaire et leur insertion sociale (projets d'élèves, procédures d'orientation, ZEP, projets d'établissement, TICE, CDI...).

• Les courants pédagogiques

A partir de l'analyse des courants pédagogiques, comme la pédagogie différenciée, le pédagogie par médiation, ou encore la pédagogie interculturelle, on dégage certains principes qui répondent aux enjeux de l'école d'aujourd'hui :

- o Finaliser les savoirs
- o Construire les savoirs avec les élèves
- o Permettre à l'élève de découvrir et de s'approprier sa stratégie d'apprentissage.

La formation générale est dispensée sous forme de cours magistraux regroupant l'ensemble des stagiaires (10 h), et sous forme de travaux de groupe d'une quinzaine d'étudiants de plusieurs disciplines (10 heures)